

ARRETE

Portant sur la Délégation de fonction pour la présidence de la Commission Ad Hoc du 7 novembre 2022 à Madame Véronique DUBRULLE

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que Monsieur Rudy ELEGEEEST, Maire de Mons-en-Barœul, coordonnateur du groupement de commande constitué par la ville de Mons en Barœul, Vilogia, Partenord Habitat et Logis Métropole pour la mise en place d'un dispositif de médiation sociale sur les espaces publics et à usage collectif, et Monsieur Nicolas JONCQUEL, Premier Adjoint, ne pourront présider la Commission *ad hoc* du lundi 7 novembre 2022,

ARRETE :

Article 1 : Madame Véronique DUBRULLE, adjointe au renouvellement urbain, au cadre de vie et au logement, est désignée aux fins d'assurer la représentation de Monsieur le Maire à la présidence de la Commission *ad hoc* du groupement de commande fixée lundi 7 novembre 2022..

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame DUBRULLE en qualité de représentant du Maire, coordonnateur du groupement de commande, aux fins de signer les procès-verbaux de la séance de la Commission.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice des Services et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transcrit sur le registre des arrêtés municipaux.

Fait à Mons-en-Barœul le 31 octobre 2022



Rudy ELEGEEEST
Coordonnateur du groupement de commande
Maire de Mons-en-Barœul
Conseiller au bureau de la Métropole Européenne de Lille